



1.1

DEC_0114_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONVENTION D'HONORAIRES POUR REPRÉSENTATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN - CABINET RAYSSAC

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L2112-1, L2512-5 et R2112-1 du Code de la commande ;
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que par un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 31 mai 2024 et inséré au BOAMP et au JOUE, la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle (CCPAVR) a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un marché public de services de réalisation d'enquêtes de dotation et sensibilisation et mise à disposition d'un logiciel de gestion dans le cadre de la mise en place d'une tarification incitative pour le service public de collecte et d'enlèvement des déchets ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la procédure de mise en concurrence susmentionnée, la société CONTENUR, n'ayant pas été retenue pour l'attribution du marché, a déposé un requête devant le tribunal administratif de ROUEN attaquant la procédure en application des dispositions des articles L551-1 à L551-4 du code de justice administrative ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la CCPAVR puisse être conseillée et représentée auprès de la juridiction susmentionnée ;

CONSIDÉRANT que la proposition de convention émanant de la SELARL CABINET RAYSSAC & ASSOCIES correspond aux critères de sélection de la CCPAVR en matière de qualité de la proposition ainsi qu'en matière de proposition financière ;

Le Président décide de signer la proposition de convention d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice avec la SELARL CABINET RAYSSAC AVOCATS & ASSOCIES, domiciliée 5, place du 18 juin 1940 75006 PARIS pour un montant maximal de 7 150 € HT, soit 8 580 € TTC

Fait à Pont-Audemer, le 7 novembre 2024

Le Président

Francis COUREL

